ART. 16 BIS N° 4676

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2013

## OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 628)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## **AMENDEMENT**

N º 4676

présenté par M. Bompard, M. Collard et Mme Maréchal-Le Pen

-----

#### **ARTICLE 16 BIS**

Supprimer cet article.

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'union d'un homme et d'une femme est indispensable à la procréation. Le mariage doit rester l'union d'un homme et d'une femme pour rester fidèle à la réalité biologique. L'article 16 bis doit donc être supprimé.